



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

4316/88 (Presse 8)

1218th Council meeting

- General Affairs -

Brussels. 25 January 1988

President: Mr. Hans-Dietrich GENSCHER

Federal Minister for Foreign Affairs
of the Federal Republic of Germany

Ireland:

Mr Michael O'KENNEDY	Minister for Agriculture
Mrs Maire GEOGHEGAN-QUINN	Minister of State with special responsibility for European Affairs

Italy:

Mr Giulio ANDREOTTI	Minister for Foreign Affairs
Mr Luigi FRANZA	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Robert GOEBBELS	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs
--------------------	--

Netherlands:

Mr H. VAN DEN BROEK	Minister for Foreign Affairs
Mr P.R.H.M. VAN DER LINDEN	State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr Joao de DEUS PINHEIRO	Minister for Foreign Affairs
Mr Victor MARTINS	State Secretary for European Affairs

United Kingdom:

Sir Geoffrey HOWE	Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs
Mrs Lynda CHALKER	Minister of State, Foreign and Commonwealth Office

o

o

o

Commission:

Mr Jacques DELORS	President
Mr Frans H.J.J. ANDRIESEN	Vice-President
Mr Willy DE CLERCQ	Member
Mr Grigoris VARFIS	Member

MAKING A SUCCESS OF THE SINGLE ACT

The Council, resuming its substantive discussions on the problems raised by the dossier entitled "Making a success of the Single Act" for the first time since the European Council meeting in Copenhagen, focussed its discussions on a number of questions which the Presidency had identified, as a result of the Permanent Representatives Committee's proceedings, as being of key importance for reaching an overall solution.

The Council also had before it a report from the Presidency on the outcome of the Agriculture Council meeting as regards the agricultural aspects of this matter, in particular stabilizers in the areas of cereals, oilseed and protein plants and the set-aside of agricultural land.

The Council will continue its discussions on all these problems at its meeting "in conclave" on 1 and 2 February 1988 with the aim of achieving a degree of preparation on the matter as a whole such as to enable the European Council meeting on 11 and 12 February to arrive at an overall solution.

RELATIONS WITH THE EFTA COUNTRIES

The Council prepared for the ministerial meeting on the internal market to be held between the Community, its Member States and the EFTA States on 2 February 1988.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Relations with Norway

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation opening, allocating and providing for the administration of Community tariff quotas for cod and fish of the species *Boreogadus saida*, dried, salted or in brine, originating in Norway (1988).

Relations with the Mediterranean countries

The Council approved, as a common position of the Community within the EEC-Algeria, EEC-Egypt, EEC-Jordan, EEC-Lebanon and EEC-Tunisia Co-operation Councils, the draft Decisions amending, on account of the accession of Spain and Portugal to the European Communities, the Protocol on the definition of the concept of "originating products" and methods of administrative co-operation.

Agriculture - Beef and veal

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations:

- opening a Community tariff quota for 1988 for 2 250 tonnes of frozen buffalo meat falling within subheading 0202 30 90 of the Combined Nomenclature at a rate of duty of 20%;
- opening a Community tariff quota for 1988 for 34 300 tonnes of high-quality fresh, chilled or frozen beef and veal (Hilton beef) falling within headings 0201 and 0202 of the Combined Nomenclature and for products falling within subheadings 0206 10 95 and 0206 29 91 thereof at a rate of duty of 20%;

Following an agreement with Argentina concluded within the GATT, further to the accession of Spain and Portugal, and on the basis of an amended Commission proposal, this volume was increased from 29 800 to 34 300 tonnes.

- opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota for 1988 for 53 000 tonnes of frozen beef and veal falling within heading 0202 of the Combined Nomenclature and for products falling within subheading 0206 29 91 thereof at a rate of duty of 20%.

Following an agreement with Argentina concluded within the GATT, further to the accession of Spain and Portugal, and on the basis of an amended Commission proposal, this volume was increased from 50 000 to 53 000 tonnes.

These 53 000 tonnes will be allocated among the Member States as follows:

Benelux	4 900 tonnes
Denmark	419 tonnes
France	7 500 tonnes
Germany	10 653 tonnes
Greece	1 802 tonnes
Ireland	418 tonnes
Italy	11 597 tonnes
Portugal	790 tonnes
Spain	1 275 tonnes
United Kingdom	13 646 tonnes

A favourable attitude towards the initial proposals had already emerged at the Agriculture Council meeting on 10 December 1987.

Other agricultural items

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations:

- amending Regulation (EEC) No 1035/72 on the common organization of the market in fruit and vegetables.

The purpose of this amendment is to introduce guarantee thresholds for nectarines, satsumas, clementines and mandarins which, if exceeded, would involve the financial responsibility of producers. This Regulation also extends application of the system of basic and buying-in prices to clementines, satsumas and nectarines;

- fixing certain prices for clementines and satsumas in the fruit and vegetables sector for the 1987/1988 marketing year.

This Regulation lays down the basic and buying-in prices for clementines until the end of the 1987/1988 marketing year (15 February 1988) (the marketing year for the other fruit in question has already ended).

Environment

The Council adopted in the official languages of the Communities the Resolution on a Community action programme to combat environmental pollution by cadmium (see press release 10042/87 Presse 206, page 4).

Bruxelles, le 25 Janvier 1988

NOTE BIO(88) 25 AUX BUREAUX NATIONAUX
C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

433

RENDEZ-VOUS DE MIDI :

CONSEIL DES AFFAIRES GENERALES : RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU
CONSEIL AGRICOLE - 25 Janvier 1988
(C.D. EHLERMANN)

Le Conseil a commencé ses travaux ce matin pour siéger tout de suite en restreinte. J'ai donc dû, lors du rendez-vous de midi, tenir compte du caractère confidentiel des travaux.

Remplaçant M. KIECHLE, le Secrétaire d'Etat KITTEL a rendu compte aux ministres de l'état des travaux du Conseil agricole de ce weekend. Le rapport avait une tonalité (un peu trop optimiste) et était relativement bref. Par contre, il a été très précis au sujet de la procédure : il y aura un document complet accompagné d'un rapport écrit de M. KIECHLE à l'attention du "Conclave" pour permettre à ce dernier de préparer le Sommet spécial.

A la demande d'une des deux délégations qui ont de grands problèmes avec la position souscrite par la majorité, M. ANDRIESEN a expliqué clairement la position de la Commission. M. ANDRIESEN a souligné qu'il fallait faire une distinction entre la structure du document de la présidence et la quantification.

En ce qui concerne la structure du compromis de la présidence, la Commission a pu s'y rallier (la RFA accepte pour la première fois une réduction automatique des prix, qu'elle a encore bloquée il y a deux ans, en invoquant le "compromis de Luxembourg", en raison de la diminution des prix des céréales d' 1 %).

Par contre, pour ce qui est de la quantification, des différences importantes existent entre le compromis de la Présidence et la Commission.

En ce qui concerne les céréales, les divergences visent

- la quantité maximale garantie (QMG);
- le niveau des sanctions, en cas de dépassement de la QMG;
- la première année d'application du système de la QMG et des stabilisateurs. A cet égard, la Commission a fait acte d'une déclaration au PV du Conseil. Elle propose une baisse de prix dès la campagne 1988-89.

Par ailleurs, la Commission est prête d'examiner à nouveau la question de la franchise générale pour la taxe de coresponsabilité, à la lumière des observations faites sur cette franchise.

./. .

Pour ce qui est des oléagineux, le compromis global de la Présidence prévoit des QMG plus élevées que celles envisagées par la Commission. La Commission peut s'y rallier en raison de l'introduction d'un système de réduction de prix automatique en cas de dépassement des QMG, réduction qui n'est pas limitée par des butoirs (comme en matière de céréales).

Pour la Commission le compromis de la présidence danoise pour Copenhague doit rester intact pour les autres produits. Au moins il doit servir l'orientation pour d'éventuels travaux ultérieurs.

Comme il fallait s'y attendre, le système du set aside s'est avéré fort complexe. Il n'est dès lors pas étonnant qu'un certain nombre de questions soient toujours ouvertes.

La Commission est prête à soumettre avant le conclave des estimations chiffrées sur le coût du compromis de la présidence. Les premières estimations ont démontré qu'elles aboutiraient à des économies pour 1988 par rapport à la lettre rectificative soumise par la Commission au Conseil et au PE en décembre 1987.

Il aboutirait également à des économies pour les exercices budgétaires suivants. Mais les économies seraient évidemment moindre que celles résultant des positions de la Commission.

(Concernant les détails des propositions auxquelles M. ANDRIESSEN se réfère, voir note BIO(88)24 de ce jour de M. WEGTER).

Matériel diffusé :

-
- IP - 39 : Aide d'urgence en faveur du Lesotho et du Soudan
 - IP - 43 : Signature de la Convention de financement pour l'organisation d'une "Business Week" CEE-Turquie
 - IP - 44 : Aide de 435.000 Ecus aux populations palestiniennes vivant dans les territoires occupés.

Amitiés,


C.D. EHLERMANN

Bruxelles, le 22 janvier 1988.

NOTE BIO(88) 23 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

433

Rendez-vous de midi - 22 janvier 1988 (C.D. EHLERMANN)

1. Conseil agricole

Le Conseil agricole reprendra ses travaux demain à 15 H 00 avec un seul point à l'ordre du jour : la préparation du Sommet de Bruxelles. Il reprendra le débat sur les points restés ouverts lors de sa dernière séance, à savoir l'introduction des stabilisateurs dans le secteur des céréales, oléagineux et protéagineux. Il s'efforcera également de trouver une solution pour le "set-aside".

La présidence a fait part de son intention de soumettre un texte de compromis d'ensemble. A la question de savoir si la Commission était associée aux travaux, j'ai répondu qu'il y avait entre les services de la Commission et la Présidence des contacts et une collaboration techniques.

2. Le Conseil Affaires Générales

Il aura lieu lundi et mardi prochains: Il reprendra la discussion sur le plan DELORS qui occupera d'ailleurs le centre des débats. Sauf un rapide échange de vues sur les relations entre la Communauté et l'AELE, en vue de la réunion ministérielle CE/AELE du 2 février prochain, il n'y aura pratiquement rien d'autre à l'ordre du jour. Revenant au plan Delors, je me suis limité à deux remarques : en ce qui concerne le fond, j'ai renvoyé au discours programme et à la réponse du Président Delors à la fin du débat en séance plénière, mercredi dernier au Parlement européen.

En ce qui concerne la méthode de travail, j'ai rappelé les remarques critiques qui ont été faites au sujet du Conseil européen de Copenhague : Travaux préparatoires insuffisants, trop de questions ouvertes et soumises au Conseil européen. Comme le Conseil européen ne peut et ne veut s'occuper que d'un nombre limité de grandes questions, il faut éviter que la situation rencontrée à Copenhague ne se reproduise. Il est donc indispensable que l'on négocie sérieusement afin d'arriver à des accords partiels, ad referendum, lors du Conseil agricole, du Conseil Affaires Générales et du conclave. La Commission, pour sa part, fera tout son possible pour arriver à ce but.

Par ailleurs, il est certain qu'une réflexion de principe et en profondeur s'impose sur le rôle du Conseil des Affaires Générales et des Conseils spécialisés. Il est évident que cette réflexion ne peut être engagée utilement qu'après le Conseil européen de Bruxelles.

3. Conseil économique et financier franco-allemand

On m'a posé la question de savoir quel était l'avis de la Commission sur la création entre la France et la RFA d'un Conseil économique et financier.

En renvoyant à notre réponse donnée à la fin de l'année passée, j'ai répondu qu'on se félicite de tout ce qui renforce la coordination entre politiques économiques. Il faut bien sûr être conscient que les contacts et les travaux bilatéraux connaissent des limites et que la coordination des politiques économiques doit se faire dans un cadre plus large, à savoir à Douze. La coopération bilatérale est un élément utile mais certainement insuffisant ; il ne doit y avoir aucune exclusivité dans l'opération.

4. Commentaires relatifs au matériel diffusé

a) IP 42 sur le CSCE

J'ai attiré l'attention sur cette IP que nous publions au moment de la reprise des travaux de la Conférence à Vienne (aujourd'hui) pour souligner le rôle actif que joue la Communauté sur les aspects économiques de cette conférence (environnement, relations économiques, science et technique).

b) Statistiques : l'indice des prix à la consommation 12/87

J'ai attiré l'attention sur le quatrième alinéa qui constate que pour la première fois depuis 1979, l'inflation pour l'ensemble de la CEE est inférieure à celle des USA (+ 4.5 %).

5. Prix du journaliste européen

J'ai annoncé la remise du prix du journaliste européen, ce soir à 18 H 00, au Salon de la Commission. Le prix sera remis par M. Sutherland et M. Cabral da Fonseca, Chef de Cabinet de M. Cardoso e Cunha, à Mme Domingues, journaliste à la RTV portugaise et première femme à recevoir ce prix ainsi qu'à M. Val Dorgan du "Cork Examiner".

Matériel distribué :

- IP 40 - M. Narjes devant le Parlement européen sur la réduction du dioxyde de carbone de l'air
- IP 41 - M. Cheysson devant le Parlement européen sur les territoires occupés
- IP 42 - Déclaration de M. De Clercq sur la "Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe".
- Statistiques : indice des prix à la consommation, 12/87


C.D. EHLERMANN